

La Sidra

DE LA SEMAINE



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

SOUCCOT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Rien et tout

On a souvent observé que le Judaïsme est tout à la fois la religion la moins exigeante et la plus exigeante. C'est le culte le plus aisé dans la mesure où le bien que nous accomplissons, quelque minime qu'il soit, prend une valeur cosmique et infinie. Une seule Mitsva (commandement divin) a une durée éternelle et est donc chérie. Et qui peut trouver une personne qui n'ait pas accompli au moins une Mitsva dans sa vie ?

Et paradoxalement, le Judaïsme nous pousse à ne jamais nous limiter. Nous ne seulement devons-nous tout accomplir mais qui plus est, nous devons le faire en nous donnant entièrement à ce que nous faisons. Il ne suffit pas d'accomplir une Mitsva, ou, en fait, toutes les Mitsvot, il nous faut nous donner à chaque Mitsva avec tous nos sens et toute notre force. Nulle part ailleurs ce paradoxe est-il plus prononcé que dans la fête de Souccot et sa Mitsva première : résider dans une Souccah.

Léger et pesant

D'une part, le Talmud décrit la Mitsva de la Souccah comme étant une Mitsva « légère » et facile. Elle est considérée comme extrêmement facile à pratiquer parce que l'on peut construire une Souccah à relativement peu de frais. Par ailleurs, c'est la seule Mitsva qui enveloppe tout notre corps. Aucune partie de nous ne reste en dehors de la Souccah, même nos vêtements. C'est donc une Mitsva qui sanctifie le plus infime de nos efforts, tout en exigeant le maximum, impliquant la totalité de notre être et demandant de donner tout ce que nous possédons.

Un autre aspect de la nature de Souccot, qui consiste à englober tout notre être, est la façon dont cette fête sollicite tous nos sens.

La Souccah visuelle

Tout d'abord, le sens de la vue est évoqué dans le terme même de Souccah, dont l'étymologie le rapproche de « So'hé » qui signifie « voir ». Résider dans la Souccah nous offre l'opportunité de voir la Providence Divine. L'aspect visuel de cette Mitsva est la base de la loi qui veut que la couverture de la Souccah, qu'on appelle le « Skha'h », ne soit pas plus haute que vingt Amot (environ dix mètres) car sinon l'œil ne la percevrait pas facilement. Nous devons voir la couverture protectrice de la Souccah car elle nous rappelle la protection que D.ieu nous accorda pendant notre séjour dans le désert, après la sortie d'Égypte, et évoque Sa protection dans le présent.

L'aspect auditif de la Souccah

Le sens de l'ouïe est également représenté durant cette Fête. Le mot Souccah partage également la même étymologie que le mot « Hasket » qui signifie « écouter ». En fait, le fait de nous asseoir dans la Souccah nous expose à tous les bruits du monde extérieur, bloqués de nos consciences quand nous cé-

Suite en page 2

Edito

Le temps des plus grandes forces

L'année 5784 a commencé par un Chabbat et, en cela, elle nous est apparue d'emblée comme plus profonde, le Chabbat n'est-il pas comme le point d'orgue sur l'ensemble de la création ? Nous entrons à présent dans la fête de Souccot et elle nous accueille avec son cortège de commandements particuliers – la Soucca, le loulav – et la joie qui domine tout autre sentiment. Mais ce Souccot s'ouvre aussi un Chabbat et cela lui donne une coloration supplémentaire. Car il ne faut pas croire qu'une qualité spirituelle chasse l'autre. Bien au contraire, elles ne font pas que se superposer, elles s'enchevêtrent, créant une nouvelle réalité plus grande et plus complète.

Nous avons ainsi des fêtes placées sous le signe du Chabbat, qui leur apporte une force se rajoutant à la leur propre, et une nouvelle année, en quelque sorte, imprégnée de cette présence. Souccot est cette réjouissance si puissante qui, au cœur du monde matériel, donne à toute chose un sens qui la dépasse. C'est ce moment où, demeurant dans la Soucca, nous prenons conscience de toutes les bénédictions Divines qui nous accompagnent jour après jour. Nous vivons alors physiquement dans une sorte de réel sublimé. Le monde matériel est bien présent, la joie de la fête s'y déroule, mais il est porteur d'une puissance qui n'a plus rien à voir avec la pesanteur physique, qui nous entraîne jusqu'au Créateur.

C'est alors que le Chabbat nous est encore plus précieux. Il ne se contente pas de modifier ce cadre général, il l'élève dans un mouvement spirituel qui ne laisse rien inchangé. La joie prend ainsi une nouvelle ampleur en même temps qu'une nouvelle portée. De fait, le Chabbat a été le premier jour de Roch Hachana, il est aussi celui de Souccot et, avec Chemini Atsérèt, il conclut les fêtes avant l'explosion de joie de Sim'hat Torah. Il aura ainsi traversé tous les jours du grand rendez-vous de Tichri. Il nous aura donné à vivre et à ressentir ce qui dépasse le monde au sein du monde, dans un lien avec D.ieu toujours renouvelé.

Pour tout cela, l'année qui commence est porteuse d'infiniment de forces. Il nous appartient de les accumuler maintenant. Décidément, nous savons que nous pouvons faire du temps qui vient quelque chose de différent, ne manquons pas cette occasion. Bonnes fêtes à tous !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE ET SORTIE
DES 2 PREMIERS JOURS
DE SOUCCOT

ÎLE-DE-FRANCE

1^{er} soir* : vendredi 29 sept. : avant 19h 16
2^{ème} soir** : samedi 30 sept. : après 20h 20
Sortie : dimanche 1^{er} oct. : 20h 17

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS		
Bordeaux	19.29 / 20.29	Lyon	19.07 / 20.08	Nice	18.58 / 19.57
Deauville	19.25 / 20.29	Marseille	19.05 / 20.05	Rouen	19.21 / 20.25
Grenoble	19.04 / 20.04	Montpellier	19.11 / 20.11	Strasbourg	18.55 / 19.58
Lille	19.13 / 20.18	Nancy	19.01 / 20.04	Toulouse	19.21 / 20.21
		Nantes	19.32 / 20.34		

A partir du dimanche 24 sept. 2023 Pose des Téléphones : 6h 38 Heure limite du Chema : 10h 40 Fin Kidouch Levana : vendredi 29 septembre 2023 à 23h 40mn

* N'allumez pas après l'heure indiquée. ** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE CHEMINI ATSERET ET SIM'HAT TORAH (voir page 5)

lébrons les fêtes chez nous, à l'intérieur. Nous pouvons également entendre le frémissement des branches de la Souccah dans le vent automnal. En outre, nous pouvons entendre le murmure des feuilles du Loulav (branche de palmier et autres feuilles) que nous agissons, comme cela est requis lors de cette fête. Entendre prend également la connotation de « comprendre. » Le mot « Chéma », que nous traduisons par « écoute » est aussi interprété comme signifiant « comprends. » Et en ce qui concerne Souccot, la Torah établit bien que la raison pour laquelle nous devons résider dans la Souccah est « de sorte que les futures générations sachent que J'ai placé les Enfants d'Israël dans des cabanes. » L'accent est mis sur le verbe « savoir » qui dérive du fait d'entendre et de comprendre.

Le sens tactile et la Souccah

Le sens du toucher s'applique à la Mitsva de secouer le Loulav. A propos de cette Mitsva, la Torah s'exprime en ces termes : « Et tu secoueras... le fruit d'un bel arbre, les feuilles d'un palmier etc. ». En d'autres termes, la Mitsva consiste à tenir dans les mains les « Quatre Espèces ». Rien ne vient faire de séparation entre les mains et le Loulav. Nous devons toucher le Loulav et l'Étrog (le cédrat). On peut souligner que le mot Souccah partage l'étymologie du mot « Skha'h qui signifie « oindre » ou « couvrir » : le sens du toucher.

Le côté gustatif de la Souccah

Bien entendu, l'on expérimente intensément le sens du goût dans la Souccah. La Mitsva prééminente de la fête de Souccoth est de manger nos repas des premiers jours de fête dans la Souccah et de ne pas manger, durant le reste de la fête, de repas substantiel en dehors de la Souccah. Alors que toutes les autres fêtes sont marquées par des repas spécifiques (Roch Hachana et les douceurs, Hanouccah et les beignets, Pourim et les oreilles de Haman, Pessa'h et la Matsa, Chavout et les plats lactés), à Souccoth, la Mitsva de manger dans la Souccah concerne et incorpore absolument tout ce que nous mangeons.

La Souccah olfactive

Le sens que nous n'avons pas encore évoqué

est celui de l'odorat. Une observation attentive fait apparaître que le sens olfactif est partout présent lors de la fête de Souccoth. Cette fête, avec cette abondance de verdure parfumée suspendue au-dessus de nous, apporte une importante contribution au parfum de la fête. En outre, le Midrach, dans sa description des caractéristiques de l'Étrog insiste sur son bon parfum. Il en va de même pour les feuilles de myrte qui sont attachées au Loulav. On dit de l'odorat que c'est le seul sens qui n'ait pas été souillé par Adam et 'Hava lorsqu'ils consommèrent le fruit interdit dans le Jardin d'Éden. Il est ainsi fascinant de relever que selon une opinion du Midrach, le fruit interdit était en l'occurrence un Étrog. Lorsque nous tenons entre nos mains ce fruit aromatique, nous corrigeons les effets du péché d'Adam et de 'Hava et donnons fin aux effets de ce péché : la mort physique et spirituelle. C'est la raison pour laquelle le Machia'h est décrit dans le livre de Yichayahou (Isaïe) comme celui qui sentira la justice avec son sens de l'odorat très aigu. C'est dans une certaine mesure le seul sens qui n'ait jamais été atteint. Et, alors que, selon le célèbre cabaliste, le Arizal, toutes les âmes sont une partie et une étincelle de l'âme d'Adam, l'on dit que l'âme du Machia'h n'était pas incluse dans l'âme d'Adam et est donc libre des effets malheureux de son péché. Tout cela s'exprime dans le sens de l'odorat qui domine durant la fête de Souccot.

L'anatomie de Souccot

Cette caractéristique de la fête de Souccoth, qui embrasse tout, est également le thème sous-jacent à la Mitsva de prendre les « Quatre Espèces » (Loulav : palmier, Étrog : cédrat, Hadassim : myrte, Aravot : saule), de réciter sur elles une bénédiction, de les tenir réunies et de les secouer dans les six directions. Les « Quatre Espèces » sont dites représenter quatre parties différentes de notre anatomie : notre colonne vertébrale (le Loulav), le cœur (l'Étrog), les yeux (les Hadassim) et la bouche (les Aravot). Cela symbolise la nécessité d'investir notre colonne vertébrale ou notre ténacité dans la pratique de la Mitsva. Nous avons également besoin

d'imprégner notre Mitsva de notre cœur et de nos émotions. Il nous faut aussi nous plonger plus profondément dans les couches intérieures de la compréhension, le mot « œil » en hébreu signifie aussi « examiner » ou « sonder ». Et enfin, la Mitsva nécessite notre pouvoir de la parole, tout d'abord pour réciter la bénédiction avant son accomplissement, pour étudier les lois et les explications plus profondes de la Mitsva que l'on trouve dans la littérature de la Torah et enfin pour utiliser cette force de la parole pour enseigner la Mitsva et disséminer son message.

Elle unit toutes les catégories

Par ailleurs, selon un Midrach bien connu, ces « Quatre Espèces » représentent quatre catégories de Juifs. L'érudit et le pieux (l'Étrog qui a bon goût, symbole de la connaissance et un bon parfum, symbole des bonnes actions), l'érudit mais pas si pieux (le Loulav, qui vient d'un dattier qui produit des fruits goûteux mais non parfumés), le pieux mais pas très érudit (les Hadassim qui ont un parfum mais pas de goût) et celui qui n'est ni si érudit (représenté par les Aravot qui n'ont ni goût ni parfum). L'objectif de cette Mitsva est de prendre toutes les « Quatre Espèces » et de les réunir. La Mitsva ne peut être complète si l'on ne rassemble pas ces diverses catégories. Outre son message d'unité juive, le message de la Mitsva peut être personnalisé dans le sens où tous les aspects des quatre personnalités doivent s'impliquer dans cette Mitsva. Là encore apparaît l'idée de mobiliser toutes nos ressources dans l'accomplissement de la Mitsva.

Symbole de l'Ère Messianique

La différence entre la période de l'exil et de la Rédemption est que l'exil, par définition, compromet notre aptitude à être entiers et à donner « tout notre être » dans nos efforts. En revanche, la Rédemption facilitera la mobilisation et l'unification de toutes nos facultés et nos ressources dans l'accomplissement de la Mitsva. Prions pour avoir un avant-goût de cette unification de nos ressources durant la fête de Souccot qui s'annonce, un avant-goût qui aiguïsera notre appétit pour le festin lui-même, la venue du Machia'h !

Etude du **RAMBAM**

• MARDI 26 SEPTEMBRE – 11 TICHRI

Mitsva négative n° 94: C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire brûler sur l'autel les parties d'un animal présentant un défaut.

Mitsva négative n° 95: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice une bête présentant un défaut passager.

Mitsva négative n° 96: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir en sacrifice, de la part d'un non-Juif, une bête frappée d'un défaut.

Mitsva négative n° 97: C'est l'interdiction qui nous est faite de mutiler une bête destinée à être sacrifiée.

Mitsva positive n° 86: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de racheter toute bête destinée au sacrifice présentant un défaut, la rendant ainsi apte à un usage ordinaire et permettant son abattage rituel et sa consommation.

• MERCREDI 27 SEPTEMBRE – 12 TICHRI

Mitsva positive n° 60: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute bête offerte en sacrifice soit âgée d'au moins huit jours ou plus.

Mitsva négative n° 100: Il nous est interdit d'offrir sur l'autel le salaire d'une prostituée ou le prix versé en échange d'un chien.

Mitsva négative n° 98: Il nous est interdit d'offrir sur l'autel du levain ou du miel.

Mitsva positive n° 62: Il s'agit du commandement nous enjoignant

d'apporter du sel avec chaque offrande.

Mitsva négative n° 99: C'est l'interdiction qui nous est faite d'offrir un sacrifice sans sel.

• JEUDI 28 SEPTEMBRE – 13 TICHRI

Mitsva positive n° 63: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné à propos de la procédure de chaque holocauste.

Mitsva négative n° 146: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger la chair d'un holocauste.

Mitsva positive n° 64: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'expiatoire, quel qu'il soit, de la manière prescrite.

• VENDREDI 29 SEPTEMBRE – 14 TICHRI

Mitsva négative n° 139: Il est interdit aux prêtres de manger la chair des sacrifices expiatoires [dont il a été] fait [aspersion du sang sur l'autel] à l'intérieur [du Heikhal], comme il est dit : « Mais tout expiatoire dont le sang sera introduit »

Mitsva négative n° 112: Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la « Mélika » (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65: C'est le commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.

• SAMEDI 30 SEPTEMBRE – 15 TICHRI

Mitsva positive n° 89: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes ex-

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

UNE NUIT SANS FIN À LAKEWOOD

Un des plus jeunes rescapés de la Shoah, Rav Nissan Mangel a immigré au Canada où il étudie la Torah et appris à connaître le mouvement Loubavitch.

A la fin des années 50, je me rendis à New York pour passer - comme des milliers d'autres Juifs - la fête de Souccot auprès du Rabbi. Un soir, je fus convoqué par Rav Hodakov, le secrétaire du Rabbi :

- Le Rabbi t'a vu hier soir au Farbrenguen (réunion 'hassidique) et m'a demandé : Pourquoi Nissan Mangel se trouve-t-il ici, à Crown Heights ? Il devrait se trouver à Lakewood !

- Comment ? (Lakewood dans le New Jersey est le bastion des Juifs « lituaniens », orthodoxes mais non 'hassidiques. Le Rabbi m'y avait envoyé plusieurs fois afin que j'enseigne la 'Hassidout aux jeunes étudiants de Yéchiva ainsi qu'aux hommes mariés qui fréquentaient le Collel. Mais cette fois, j'avais voulu rester à Crown Heights). Je protestai auprès de Rav Hodakov :

- Je n'ai pas eu la chance de passer Roch Hachana ici, ni même Yom Kippour ! Je voulais tellement passer ici au moins la fête de Souccot !

- Cela signifie que tu contestes les directives du Rabbi ? Le Rabbi a demandé que tu y ailles !

Rav Hodakov précisa que je devais emporter un Loulav et un Etrog puisque je partais pour plusieurs jours. Il me demanda aussi d'emporter des Hochaanot, des branches de saule nécessaires pour la prière de Hochaana Rabba, le septième jour de Souccot.

- Donc je devrais rester là-bas pendant tout 'Hol Hamo'ed (les jours intermédiaires de la fête) ? protestai-je faiblement.

- Exactement, c'est ce que le Rabbi a dit. Emporte des Hochaanot au cas où tu aurais du mal à en trouver à Lakewood.

Chaque soir, à Lakewood, Rav Aharon Kotler, directeur de la Yéchiva, ainsi que son fils Rav Chnéor célébraient « la fête du puisement de l'eau » dans la Souccah. Comme les étudiants de Yéchiva étaient rentrés chez leurs parents pour la fête, il ne restait que les jeunes gens mariés du Collel. Bien que Rav Aharon Kotler soit opposé à l'enseignement de la 'Hassidout, il se montrait très amical envers moi et j'avais eu l'occasion de discuter de nombreux sujets de Torah avec lui. Rav Aharon et Rav Chnéor parlaient environ une heure ou deux dans la Souccah puis partaient. Cela me permettait de parler ensuite avec les étudiants du Collel pendant de longues heures, en discutant d'idées 'hassidiques et en racontant des histoires. Ce système se poursuivit tous les jours intermédiaires de Souccot. Quand arriva le dernier jour, Hochaana Rabba, j'étais absolument épuisé. Nous avons la coutume de lire tout le livre de Devarim (Deutéronome) et, après minuit environ, tout le livre des Tehilim (Psaumes). J'espérai terminer tout cela le plus rapidement possible et pouvoir enfin me reposer. Vers une heure du matin, il ne restait que Rav Kotler, son fils et quelques jeunes gens ; ils étudiaient avec assiduité tandis que je lisais encore les derniers Tehilim. Soudain quelqu'un entra, regarda qui était là, me remarqua et s'assit à côté de moi :

- Chalom Alé'hem ! me salua-t-il selon la formule traditionnelle. Etes-vous Loubavitch ?

- Oui, répondis-je, étonné.

- Je peux vous demander un service ?

- Bien sûr !

- Pouvez-vous venir dans mon appartement ? J'ai besoin de discuter avec vous.

J'acceptai et le suivis. Il se présenta, il étudiait au Collel : « Je ne pouvais pas me permettre de vous parler devant Rav Kotler car je l'ai une fois entendu parler de façon peu positive du Tanya mais je voudrais bien étudier un chapitre de ce livre avec vous ».

J'étais sur le point de m'endormir mais, après tout, le Rabbi m'avait envoyé à Lakewood et un Juif me demandait d'étudier avec lui le Tanya : je ne pouvais pas refuser. Donc j'ai étudié un chapitre avec lui. Je l'ai fait sérieusement en prenant soin de bien expliquer ces concepts fondamentaux. Pendant au moins quarante-cinq minutes. Je pensais avoir mérité quelques heures de sommeil mais il demanda :

- Puis-je vous demander encore un plus grand service ? Je vois que vous êtes fatigué mais, je vous en prie, apprenez-moi encore un chapitre.

Je me suis forcé à accepter en partant du principe que le Rabbi m'avait envoyé en mission et qu'il était normal que je consente à quelques « sacrifices ». Donc, lentement, j'expliquai chaque mot, chaque phrase d'un autre chapitre de Tanya. Pendant quarante-cinq autres minutes.

- Et maintenant, puis-je vous demander encore un plus grand service ? demanda-t-il ou plutôt supplia-t-il.

Je sentais mes yeux se fermer inexorablement mais je décidai de lutter contre le sommeil et d'étudier encore un troisième chapitre avec lui.

Finalement il expliqua sa démarche :

- Je vais tout vous raconter. J'ai plus de trente ans et cela fait déjà longtemps que je souhaite me marier mais rien n'y a fait, je ne trouvais pas celle avec qui je pourrais fonder un foyer. J'ai recherché les bénédictions des plus grandes sommités juives, ici aux Etats-Unis et en Israël mais rien n'a bougé. Bien que je sois un partisan dévoué de Rav Kotler et que je sache qu'il ne partage pas les opinions du Rabbi de Loubavitch, j'ai considéré que je n'avais plus le choix et que je devais demander au Rabbi sa bénédiction. Voici ce que le Rabbi m'a demandé : « Étudiez un chapitre de Tanya chaque jour et vous allez bientôt vous fiancer ! ». Cela, c'était il y a quelques mois. Depuis ce jour, j'ai effectivement étudié chaque jour un chapitre de Tanya. Et ce soir, Hochaana Rabba, je me suis fiancé ! Par gratitude envers le Rabbi, j'ai décidé d'étudier aujourd'hui non pas un mais trois chapitres de Tanya ! ».

Puis il me demanda quand j'avais l'intention de retourner à New York. Je répondis que j'allais attraper un bus Greyhound le lendemain après-midi et que j'arriverais à Crown Heights un peu avant le début de Chemini Atsérét. En entendant cela, il me demanda s'il pouvait me transmettre une lettre pour le Rabbi. Il s'assit et écrivit une longue lettre...

Dès que j'arrivai à Crown Heights, encore avant la fête, je remis la lettre au secrétariat du Rabbi.

Le lendemain de Sim'hat Torah, j'eus le privilège, comme chaque année, d'entrer en Ye'hidout (entrevue privée) auprès du Rabbi. Dès que je franchis le pas de sa porte, le Rabbi m'accueillit avec un large sourire et, sans même préciser qu'il avait lu la lettre, me demanda :

- Il n'a pas eu peur d'avouer qu'il étudiait le Tanya ?

Je racontai toute l'histoire au Rabbi, comment ce jeune homme avait craint de se faire remarquer à Lakewood, comment il avait tenu à étudier dans son appartement de peur qu'on l'aperçoive avec un Tanya et surtout que la bénédiction du Rabbi s'était accomplie et que le jeune homme s'était enfin fiancé...

Puis mon entrevue personnelle put commencer.

Rav Nissan Mangel - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H LA PREMIÈRE DANSE

Souccot est « le temps de notre joie », Sim'hat Torah, celui où nous dansons avec la Torah. A cette occasion, il convient de s'interroger sur les danses que la venue de Machia'h suscitera. A ce propos, Rabbi Its'hak Eizick de Homil déclara : Lorsque le Machia'h viendra et que les morts ressusciteront, se relèveront alors les Patriarches, les enfants de Jacob, fondateurs des tribus d'Israël, Moché et Aharon. Se relèveront aussi les Prophètes, les Sages du Talmud et les Justes de toutes les générations. Tous se réjouiront avec les Juifs simples.

La première danse, c'est Moché qui la conduira avec ces Juifs simples. C'est en effet sur eux que tient la Torah et non sur les érudits qui développent leurs commentaires. Quant à la véritable danse, c'est le roi David qui la mènera avec ces Juifs qui récitent des Psaumes.

(D'après les lettres du précédent Rabbi de Loubavitch, vol. VI, p. 371) H.N.



A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO 1
DE LA COMMUNAUTÉ

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

Prise de RDV :
Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

- 8 € sur présentation de la Sidra

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUE FAIT-ON À SOUCCOT ?

« Dans des Souccot (cabanes), vous habiterez durant sept jours... afin que vos générations sachent que c'est dans des Souccot que J'ai fait habiter les enfants d'Israël lorsque Je les ai fait sortir du pays d'Égypte ».

Chaque Juif prend ses repas dans une Souccah, une cabane recouverte de branchages depuis vendredi soir 29 septembre 2023 jusqu'à Chemin Atséret inclus, c'est-à-dire samedi après-midi 7 octobre. On essaiera d'habituer les petits garçons à prendre aussi leur repas dans la Souccah. Les femmes ne sont pas astreintes à ce commandement. Il est recommandé d'avoir des invités dans la Souccah.

Avant d'y manger du pain ou du gâteau, ou d'y boire du vin, on dira la bénédiction adéquate suivie de la bénédiction : « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léchév Bassouccah** » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de résider dans la Souccah ».

Vendredi soir 29 septembre, après avoir mis quelques pièces à la Tsédaka (charité), en Ile-de-France **avant 19h 16**, les femmes mariées allument au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) ainsi qu'une bougie de 48 heures avec les bénédictions suivantes :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Chabbat Véchel Yom Tov » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du Chabbat et du jour de fête ».

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant ».

Samedi soir 30 septembre (en Ile-de-France **après 20h 20**) elles allument les bougies à partir de la bougie de 48 heures allumée avant la fête avec les bénédictions :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Yom Tov » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du jour de fête ».

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant ».

On regardera ces bougies - sans les toucher - quand on récitera la bénédiction **Boré Méoré Haèch** (« Qui crée les lumières du feu ») dans le Kiddouch. On récite aussi la bénédiction de **Hamavdil ben Kodèch Lékodèch** (« Qui sépare entre les différents degrés de sainteté ») dans le Kiddouch.

Dimanche soir 1^{er} octobre, la fête se termine à 20h 17 et on récite la Havdala dans la Souccah (sans bougie et sans épices odorantes).

A partir de dimanche matin 1^{er} octobre et jusqu'au vendredi 6 octobre inclus, on récite chaque jour la bénédiction sur les « quatre espèces » (cédraat, branche de palmier, feuilles de myrte et feuilles de saule) :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Nétilat Loulav » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de prendre le Loulav ».

La première fois, on ajoute : **2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé »**.

Jeudi soir 5 octobre, c'est **Hochaana Rabba** - les hommes restent debout jeudi toute la nuit, lisent le livre de Devarim (Deutéronome) puis le livre de Tehilim (Psaumes). Dans certaines communautés, on mange dans la Souccah des pommes rouges trempées dans le miel.

Vendredi matin 6 octobre, Hochaana Rabba, la prière est particulièrement longue.

On encercle sept fois la « Bimah » au centre de la synagogue puis on frappe cinq fois le bouquet de 5 « Hochaanot » (branches de saule) par terre comme l'ont enseigné les Prophètes.

Vendredi soir 6 octobre, Chemini Atséret. Après avoir mis quelques pièces à la Tsédaka (charité), en Ile-de-France **avant 19h 01**, les femmes mariées allument au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) plus une bougie de 48 heures avec les bénédictions suivantes :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Chabbat Véchel Yom Tov » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du Chabbat et du jour de fête ».

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant ».

On mange dans la Souccah, mais sans la bénédiction de la Souccah. **Samedi matin 7 octobre**, on récite la prière de **Yizkor** à la mémoire des parents disparus ainsi que la prière de Guéchem (pour la pluie).

On mange dans la Souccah sans bénédiction.

Samedi soir 7 octobre, c'est Sim'hat Torah. En Ile-de-France **après 20h 05**, les femmes mariées allument à partir de la bougie de 48h au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) avec les bénédictions suivantes :

1) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léhadlik Nèr Chel Yom Tov » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du jour de fête ».

2) « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Ché'hé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant ».

On regardera ces bougies - sans les toucher - quand on récitera la bénédiction **Boré Méoré Haèch** (« Qui crée les lumières du feu ») dans le Kiddouch. On récite aussi la bénédiction de **Hamavdil ben Kodèch Lékodèch** (« Qui sépare entre les différents degrés de sainteté ») dans le Kiddouch.

On danse joyeusement avec les rouleaux de la Torah autour de la Bimah dans la synagogue. On ne mange plus dans la Souccah.

Tous les soirs de Souccot, on organise, si possible même dans la rue, une fête joyeuse, **Sim'hat Beth Hachoeva**.

Dimanche soir 8 octobre, après 20h 03, la fête se termine et on récite la Havdala sans bougie tressée et sans épices odorantes. **F.L.**

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ **07.62.00.60.99**
☎ **01.57.42.57.42**

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

☎ **01 80 91 59 14**

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

BOUTARGUE
MAZOUZ FRÈRES
La Boutargue... Par excellence

Livraison gratuite à domicile ou au bureau sur Paris à partir d'1kg de boutargue

☎ **01 40 03 65 65**
145, rue Manin - 75019 Paris

Expédition dans toute la France
e-shop : www.boutargue-mazouz.com

Boutargue de Thon, Boutargue à la Truffe, Ventrèche de thon, Anchois prestige
Coffrets cadeaux Chabbat, Coffrets cadeaux Entreprises...

SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

SOLETA plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

ECOLE BETH HANNA-LOUBAVITCH DE STRASBOURG
59, fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG
Tél : **07.52.08.08.47 / 03.88.75.66.05** E-mail: **bethanna.taxe@gmail.com**

BHS - UAI 0672656Y

Etude du **RAMBAM**

piatoires et délictives, qui sont des sacrifices d'une sainteté supérieure (Kodchei Kadachim).

Mitsva négative n° 145: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des offrandes expiatoires et délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148: Il est interdit à un non Cohen de consommer les sacrifices Kodchei Kadachim.

• DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE – 16 TICHRI

Mitsva positive n° 66: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'offrande de paix de la manière prescrite.

Mitsva négative n° 147: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102: Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 103: Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138: C'est l'interdiction qui nous est faite de manger l'oblation d'un pontife.

• LUNDI 2 OCTOBRE – 17 TICHRI

Mitsva négative n° 124: Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88: Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.

Mitsva positive n° 83: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de la première des trois fêtes de pèlerinage qui se présente à nous.

Mitsva négative n° 155: C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

• MARDI 3 OCTOBRE – 18 TICHRI

Mitsva positive n° 84: Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rémunérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90: C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire. C'est ce que l'on appelle « immoler à l'extérieur ».

• MERCREDI 4 OCTOBRE – 19 TICHRI

Mitsva négative n° 89: Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 39: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81: Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel.

Mitsva positive n° 30: C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

• JEUDI 5 OCTOBRE – 20 TICHRI

Mitsva positive n° 28: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40: Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et de l'après-midi, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi « oblation du prêtre oint ».

Mitsva positive n° 41: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le « Moussaf » du Chabbat.

Mitsva positive n° 27: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Éternel.

Mitsva positive n° 42: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Roch 'Hodech, en plus de l'offrande quotidienne.

• VENDREDI 6 OCTOBRE – 21 TICHRI

Mitsva positive n° 43: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

Mitsva positive n° 44: Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nissan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

Mitsva positive n° 45: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir un sacrifice supplémentaire le cinquantième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nissan.

Mitsva positive n° 46: Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique. Les prêtres consomment les deux pains après les avoir balancés, accompagnés des deux agneaux des offrandes de paix.

Mitsva positive n° 47: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le premier jour du mois de Tichri. C'est le « Moussaf » de Roch Hachana.

Mitsva positive n° 48: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

Mitsva positive n° 50: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 51: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi.

• SAMEDI 7 OCTOBRE – 22 TICHRI

Mitsva positive n° 161: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

Mitsva négative n° 140: Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

• DIMANCHE 8 OCTOBRE – 23 TICHRI

Mitsva négative n° 132: Il nous est interdit de manger du « Pigoul ». Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert, la personne qui s'en était chargée ayant eu à l'esprit qu'elle en mangerait au-delà du délai fixé par la loi ou qu'elle brûlerait au-delà de ce délai les parties qu'on est en droit de brûler.

Comme chaque année, le Beth Loubavitch est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

BÉNÉDICTIONS SUR LE LOULAV

auprès des personnes âgées, malades, hospitalisées ou ne pouvant se déplacer

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au 01 45 26 87 60 pour nous communiquer vos coordonnées



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE
**CHEMINI ATSÉRET
& SIM'HAT TORAH**

ÎLE-DE-FRANCE

1^{er} soir* : vendredi 6 oct. : avant 19h 01

2^{ème} soir** : samedi 7 oct. : après 20h 05

Sortie : dimanche 8 oct. : 20h 03

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS
Bordeaux	19.16 / 20.16
Deauville	19.10 / 20.14
Grenoble	18.50 / 19.51
Lille	18.57 / 20.02

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS
Lyon	18.54 / 19.55
Marseille	18.53 / 19.52
Montpellier	18.59 / 19.58
Nancy	18.46 / 19.50
Nantes	19.18 / 20.20

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** APRÈS
Nice	18.45 / 19.45
Rouen	19.06 / 20.10
Strasbourg	18.40 / 19.43
Toulouse	19.09 / 20.08

A partir du dimanche 1^{er} octobre 2023 Heure limite du Chema : 10h 44

* N'allumez pas après l'heure indiquée. ** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

LE BETH LOUBAVITCH VOUS INVITE AUX

SIM'HAT BETH HACHOÉVA

et FÊTES D'ENFANTS

SOUCCOT • 5784 - 2023

Dimanche 1 octobre à 21h

Beth 'Habad de Flandre
59 Av. de Flandre - 75019 Paris

Mardi 3 octobre à 20h

Place de la République
75 - Paris

Mercredi 4 octobre à 20h

Place des Fêtes
75019 Paris

75

75004

mercredi 4 oct. - 12h00
21 bis rue des Tournelles - 06 25 92 32 76

75005

mercredi 4 oct. - 11h30
9 rue Vauquelin - 06 28 20 88 95

75010

mercredi 4 oct. - 15h00
8 rue Legouvé - 06 20 47 23 75

75011

mercredi 4 oct. - 17h00
5 rue de l'asile Popincourt - 06 65 01 18 20

75011

mercredi 4 oct. - 12h30
40 rue du Moulin Joly - 06 23 91 52 02

75017

mardi 3 oct. - 19h00
rue Oestreicher (à cote de l'espace Champerret)
06 24 03 71 22

75018

mercredi 4 oct. - 12h30
8 rue du Marché Ordener - 06 62 37 20 19

75019

mercredi 4 oct. - 10h30
59 avenue de Flandre - 06 13 99 62 21

75020

mercredi 4 oct. - 14h30
82 rue des Couronnes - 06 61 20 81 67

75020

mercredi 4 oct. - 14h00
93 rue des Orteaux - 06 50 20 11 92

77

Meaux

mercredi 4 oct. - 18h00
11 rue Paul Barennes - 06 64 66 93 74

Pontault Combault

mercredi 4 oct. - 19h30
55 av. des lilas - 77340 Pontault Combault

78

Houilles

mercredi 4 oct. - 17h00
2 rue Professeur Calmette - 07 70 88 82 13

Maisons Laffitte

jeudi 5 oct. - 20h00
1 rue du Gros Murger - 06 64 38 03 96

Montigny le Bretonneux

mercredi 4 oct. - 19h00
96 bis rue du Fortin - 06 22 83 55 82

91

Massy

mercredi 4 oct. - 11h00
56 quater rue de Longjumeau - 06 98 89 01 62

Ris Orangis

mercredi 4 oct. - 10h00
24 rue des Bergeronnettes - 06 50 24 24 63

92

Antony

mercredi 4 oct. - 18h00
1 rue Sderot - 06 46 39 87 85

Clichy

mercredi 4 oct. - 13h00
26 rue Mozart - 06 49 54 35 66

Meudon la Foret

mercredi 4 oct. - 19h00
15 rue George Millandy - 06 99 16 75 67

Montrouge

mercredi 4 oct. - 17h00
132 avenue Henri Ginoux - 06 14 25 67 81

Neuilly sur Seine

mercredi 4 oct. - 16h00
44 rue Jacques Dulud - 06 63 04 51 90

Nanterre

mardi 3 oct. - 20h00
13 rue Castel Marly - 07 60 39 50 42

Puteaux

mercredi 4 oct. - 13h00
18, Rue Roque de Fillol

Suresnes

lundi 2 oct. - 21h00
54 rue gardenat lapostol

93

Gagny

mardi 3 oct. - 15h00
19 avenue de Toulouse - 07 78 25 14 81

le Pré S. Gervais

mercredi 4 oct. - 14h30
5 avenue du Belvédère - 06 34 31 22 29

Les Lilas

mercredi 4 oct. - 14h00
27 avenue Marechal Juin - 06 61 50 35 47

Noisy le Grand

jeudi 5 oct. - 19h00
81 boulevard Paul Pambrun - 06 49 83 18 45

94

Bonneuil sur Marne

lundi 2 oct. - 20h00
mercredi 4 oct. - 16h00
57 rue Georges Ferrand - 06 65 73 41 30

Choisy le Roi

mercredi 4 oct. - 19h30
3ter rue de Verdun - 06 19 41 90 04

Ivry sur Seine

mercredi 4 oct. - 18h00
57 Av. Danielle Casanova - 06 21 22 54 00

Mandres les Roses

mardi 3 oct. - 19h00
5 allée Lady Sylvia - 06 61 07 51 42

Fontenay-sous-Bois

mardi 3 oct. - 14h00
128 bd. de Verdun

S. Maur des Fossés

mercredi 4 oct. - 14h00
36 av. du Midi - 06 51 44 26 45

Villejuif

dimanche 1 oct. - 21h00
27 villa des bruyère - 06 46 87 62 08

95

Montmagny

mardi 3 oct. - 19h30
mercredi 4 oct. - 19h30
6 chemin de la Haie Barde - 06 12 83 38 48

S. Gratien

mercredi 4 oct. - 14h30
99 rue d'Eubonne - 06 13 74 64 82

Sarcelles

mercredi 4 oct. - 20h00
Synagogue r. Raymond Rochon - 06 62 86 97 70

Sarcelles Village

lundi 9 oct. - 21h00
Sous Prefecture - bd. François Mitterrand
06 76 46 67 30

Soisy sous Montmorency

mercredi 4 oct. - 20h00
20 rue d'Andilly - 06 50 05 77 74

La liste complète est à consulter sur notre site www.loubavitch.fr

Spécial Enfants



BETH LOUBAVITCH
ILE-DE-FRANCE

8, rue Lamartine - 75009 Paris
Tel : 01 45 26 87 60
Email : chabad@loubavitch.fr
www.loubavitch.fr

מי שלא ראה שמחת בית השואבה
לא ראה שמחה מימיו

